



Thème 2

De la réussite de l'école à la construction de l'égalité : quelles contributions de l'EPS, du sport scolaire et du sport ?

Discipline d'enseignement l'EPS est par définition « scolaire ». Il y a donc un rapport étroit entre la conception de l'école et la conception de l'EPS. L'introduction de la culture des activités physiques sportives et artistiques au sein du système éducatif français dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, alors profondément marqué par l'encyclopédisme et une approche académique de la culture, en a fait une discipline originale, unique, regardée, souvent enviée.

L'École française est mieux adaptée aux élèves en grande réussite et ne parvient pas à faire réussir à l'inverse, les élèves en difficulté. Ainsi la baisse globale des résultats s'explique surtout par la mise en échec des 20% des élèves les plus en difficulté. C'est le résultat notamment d'une politique menée pendant 10 ans, caractérisée simultanément par le socle côté contenu et par le plan social (- 80 000 emplois) qui a frappé l'éducation nationale. A ces éléments s'ajoute le retour en force d'idéologies réactionnaires, et un projet de société dont la dynamique principale repose sur le développement des inégalités sociales.

L'importance réaffirmée de la place et du rôle de l'EPS et du sport scolaire dans le second degré, résultats d'une activité permanente du SNEP FSU est percutée par des réalités qui fragilisent voire mettent en cause les droits de tous-tes les élèves particulièrement en lycée professionnel et en lycée à la pratique obligatoire et volontaire des APSA dans le cadre du service public national d'éducation.

Cela doit renforcer l'ambition du SNEP FSU de lutter contre les inégalités dans la formation et l'accès de la totalité des élèves aux pratiques physiques, sportives et artistiques, qu'elles soient obligatoires optionnelles ou volontaires. L'existence et la pérennité du service public du sport scolaire du second degré constitue un outil essentiel au service de la démocratisation dans l'accès et l'approfondissement de ces pratiques à l'approche citoyenne de celle-ci.

Refonder l'EPS pour refonder l'école

Avec la mise en place du Conseil Supérieur des Programmes, l'enjeu de la redéfinition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et de la réécriture des programmes d'enseignement vaut bien sûr pour l'EPS. Le socle Fillion a constitué un réel danger de dissolution des exigences d'apprentissage physique et technique en occultant le contenu spécifique de chaque APSA.

Si les interventions du SNEP-FSU, avec celles de la FSU, n'ont pas permis la suppression de toute référence à un socle dans la loi d'orientation et de refondation de juillet 2013, l'introduction de la notion de culture et le travail de réécriture du socle nécessitent l'intervention du SNEP-FSU pour faire prendre en compte la culture des activités physiques sportives et artistiques dans les éléments fondamentaux de l'école.

Le travail passé du SNEP-FSU sur la question de l'identité disciplinaire, pour la reconnaissance de l'EPS comme porteuse d'une culture à part entière, qu'il faut valoriser dans ses fondements et faire intégrer aux éléments fondamentaux de la formation, constitue un patrimoine partagé par la profession comme en témoigne l'enquête flash que nous venons de réaliser.

L'EPS comme culture scolaire des APSA : une entrée dans des apprentissages extra-ordinaires

L'EPS institue un changement qualitatif de l'activité physique du sujet-élève, en le faisant passer d'une activité physique fonctionnelle usuelle et instrumentale en lien étroit avec le quotidien et le familial, à une activité physique symbolique et signifiante d'ordre culturel et social qui le projette dans un autre monde, celui d'une culture technique et artistique l'impliquant de façon « extra-ordinaire ». Qui d'autre que l'école peut permettre que cet apprentissage soit accessible à tous-toutes les élèves sous réserve d'en créer les conditions indispensables.

Cette approche est centrale dans la visée et les propositions du SNEP-FSU pour l'ensemble du cursus scolaire de la maternelle à l'université intégrant les liaisons école primaire/collège, collège/lycée, lycée/université.

La démocratisation de l'accès à la culture sportive et artistique doit offrir à chaque enfant des formes et des types de pratique différents, dans des espaces et suivant des modalités diversifiées. Chaque élève dans le cadre de l'EPS et du sport scolaire doit vivre des expériences originales et spécifiques lui permettant d'acquérir des nouveaux pouvoirs d'agir et de nouvelles connaissances sur lui-même/elle-même. Parvenu-e à l'âge adulte cet « habitus » physique et sportif acquis lui permettra de poursuivre une pratique sportive régulière et devenir un-e acteur-trice éclairé-e du mouvement associatif.

C'est le rôle de l'éducation physique et sportive, discipline obligatoire au sein de l'école, de viser cela. Quand les élèves n'ont pas accès à des savoirs qui permettent d'accéder à une possible connaissance d'eux-mêmes, de relation aux autres, quand ils-elles n'ont pas accès à des savoirs collectifs qui permettent d'agir avec les autres, de débattre, coopérer et s'enrichir de la présence de l'autre, le concevoir comme une ressource pour agir, ils-elles sont amputé-e-s d'un formidable outil de développement et d'émancipation qui leur permette de s'inscrire et de peser sur le monde.

Cela n'a de sens que si c'est un droit !

L'école doit permettre de réduire ces inégalités : inégalités sociales, inégalités entre familles (sportives/pas sportives), inégalités culturelles, inégalités de sexe, inégalités géographiques (urbain/rural ; nord/sud), inégalités des moyens des différents territoires ou zones enclavées, notamment en infrastructures sportives. Et si c'est un droit pour chaque jeune, c'est un devoir pour l'institution qui l'accueille et le forme, de créer les conditions pour qu'il y parvienne.

Dans le projet de loi sur le sport, qui marque l'abandon du ministère et l'utilisation du sport comme moyen au profit d'une politique de santé ou de réparation sociale, le SNEP-FSU intervient pour la prise en compte de ce bien commun, dans une perspective de pratiques variées avec une attention marquée en faveur du sport pour tous et toutes à tous les niveaux.

Une place originale au sein des enseignements

L'EPS et le sport scolaire ont une place originale au sein des établissements conçus comme des lieux d'enseignement, de vie, de culture. Par la pratique et les apprentissages dans les APSA, facteurs de développement et de socialisation, ils participent à la dynamique des études. Par les expériences qu'ils permettent, leurs contenus, leurs pédagogies originales, le rapport au temps et à l'espace qui leur sont propres, l'EPS et le sport scolaire enrichissent le temps scolaire, contribuent à sa diversité, ses alternances, son équilibre, son attractivité.

L'institution a imposé un certain nombre de prescriptions qui tendent à coller à l'orthodoxie scolaire. En éloignant de ce qui fait sens dans la pratique des APSA, les dérives actuelles contribuent à éloigner davantage les élèves les plus en difficulté avec les codes scolaires attendus. La place originale occupée par l'EPS et le sport scolaire doit donc être confortée, à travers un enseignement et les pratiques d'entraînement et de rencontres dans lesquels l'action, l'engagement et l'effort, les émotions, l'exercice des responsabilités qui en découlent, restent essentiels dans leurs contenus. C'est bien cette singularité qui fonde sa place de discipline obligatoire pour tous-tes et contribue à l'éducation en général.

L'EPS et les grandes problématiques scolaires et sociales

Comme toutes les disciplines, l'EPS et le sport scolaire participent à la formation du/de la citoyen-ne, un-e citoyen-ne cultivé-e, lucide et critique. Elle est donc directement impliquée dans l'atteinte des finalités fixées à l'école : socialisation, citoyenneté, autonomie, santé, ... Mais elle le fait de façon singulière à travers l'appropriation des contenus spécifiques qui sont les siens. Aussi parmi les apports éducatifs, certains relèvent plus particulièrement de l'originalité de notre discipline.

En premier lieu nous voulons afficher le défi que constitue, concrètement, la réussite de tous et toutes. Ce n'est pas la voie de la facilité. L'hétérogénéité du développement physique des adolescent-e-s, de leur potentiel, de leur investissement dans les situations d'apprentissage, dans l'exercice de responsabilités, implique de la part de chaque enseignant-e une attention particulière. Faire réussir 100% des élèves nécessite d'être à la fois ambitieux (il n'y a pas d'élève qui ne puisse pas apprendre) et réaliste (s'adresser véritablement à toutes et tous). Pour un-e élève, s'investir, apprendre, progresser est obligatoirement chargé d'incertitude quant au résultat, coûteux en temps et énergie. Il est donc d'autant plus important que l'environnement soit convivial, avec le plaisir de pratiquer. Ce sont autant d'exigences pour une EPS de la réussite.

De plus, les voies originales d'approfondissement que constituent les options, les sections sportives scolaires, repensées et développées, le sport scolaire, doivent permettre, aussi, la réussite dans des parcours scolaires spécifiques dans les voies générales, technologiques et professionnelles.

Faire de la mixité et du principe d'égalité des richesses et des atouts éducatifs dans toutes les APSA; afficher le refus de stéréotypes sexistes encore trop développés dans les pratiques sportives porter une réelle volonté d'émancipation des filles et des garçons en EPS et à l'AS. C'est une action à mener tout au long de la scolarité, mais qui doit se construire dès les premières années de celle-ci. L'égalité est un combat et il faut refuser l'idée que les filles, par « nature », ne seraient par exemple pas faites pour les activités compétitives ou de performance et les garçons obligatoirement défaits par rapport aux activités artistiques. L'école française aurait aussi intérêt à se poser la question de l'échec plus massif des garçons et le rôle que pourrait jouer l'EPS dans leur réussite.

Mais la mixité, au sens large, c'est aussi la participation pleine et entière des jeunes en situations de handicap, c'est encore le refus de toute exclusion, qu'elle soit ethnique, culturelle, sociale, ou d'orientation sexuelle. Apprendre et progresser ensemble est une valeur et une richesse de l'EPS et du sport scolaire, qu'il faut développer.

Remettre le plaisir et la joie (de pratiquer, d'apprendre, de se développer...) au cœur des processus d'enseignement. Apprendre sans plaisir est souvent synonyme de renoncements futurs. Le plaisir est aussi le résultat d'un apprentissage exigeant et réussi. Nous voulons que les acquis, les progrès des élèves s'inscrivent dans la durée. Si l'apprentissage nécessite efforts et engagement personnel sans être jamais sûr du résultat, la résolution des problèmes, l'expérimentation, le franchissement d'épreuves, le dépassement de soi doivent être replacés au cœur de l'étude des APSA. C'est dans cette tension que plaisir d'apprendre et étude s'épaulent l'un l'autre. De la même façon, l'évaluation doit être aussi conçue en tant que moment de l'apprentissage et donc, facteur de réussite pour les élèves.

C'est en réunissant toutes ces conditions que l'EPS contribue à la santé. « Bouger » ne suffit pas. La santé ne doit pas être réduite au biologique. Si elle est synonyme de développement de chacun-e à son meilleur niveau possible, de pouvoirs d'agir développés, alors l'EPS peut participer activement, dans le cadre scolaire, à la promotion de la santé. Pour un impact à grande échelle, il faudrait pouvoir permettre à l'élève d'avoir une activité physique quotidienne. Ça suppose de revoir les horaires, les emplois du temps, des créneaux, des installations.

Revisiter la place du sport et les références de l'EPS et du sport scolaire

Les APSA constituent une culture à part entière à démocratiser. Leur appropriation est un facteur d'émancipation. L'EPS est confrontée à diverses tentatives de la détourner de ce qui doit constituer le cœur des objets culturels qu'elle propose à l'étude : les APSA. Ces tentatives ne sont pas nouvelles. Mais le contexte (mise en place du CSP, réécriture du socle et des programmes) réactive le débat. Il convient donc de les avoir clairement à l'esprit pour s'y opposer.

- « L'EPS ne se confond pas avec les moyens qu'elle utilise ». Cette formule qui date des IO (instructions officielles) de 67 a occulté la dialectique et la dynamique objet/moyen.
- Les finalités ne suffisent pas à déterminer et construire les contenus d'enseignement. La tentation de piloter les contenus de l'EPS par les finalités est bien d'actualité, générant un doute sur l'existence de savoirs spécifiques à transmettre en EPS. Cette orientation n'a pas d'avenir. Les grandes finalités de l'EPS ne peuvent être atteintes sans acquis disciplinaires forts. C'est comme si on voulait combattre l'obscurantisme sans transmettre aux élèves des savoirs scientifiques concrets. Aucun-e élève ne sera un citoyen ou une citoyenne cultivé-e, sans avoir des acquisitions solides sur la totalité du champ culturel.
- Négliger ce qui fait la spécificité de l'EPS dans le parcours scolaire, risquerait d'ouvrir un boulevard à des interventions extérieures à l'école. Ce qui est au cœur du processus de formation, comme dans toutes les disciplines, c'est la relation entre un sujet apprenant et un objet à apprendre. Annoncer de « rentrer » par le sujet ou par l'objet est une impasse théorique et pratique.
- Tout comme celle entre les compétences propres et les compétences transversales. Les « compétences propres », (qui ne sont pas des compétences) sont dans les faits utilisées en tant que classification. Le qualificatif de « propre », n'a été rajouté que pour compenser un déficit de contenu et de lisibilité. Il est l'expression d'une impasse. Il faut sortir de cette logique

Le SNEP-FSU se prononce pour un dépassement de ces dichotomies formelles en posant les problèmes didactiques et pédagogiques en termes de dialectique sujet/objet.

Interrogations et troubles légitimes sur le sport

Nombreux sont les collègues qui s'interrogent, comme nous, sur la trajectoire sociétale sur laquelle se trouve « le sport », résumé ici au sport professionnel, tout en restant attachés à « des ou d'autres sports », à des formes de pratiques qui se démarquent des dérives actuelles sur fond de marchandisation, d'hypermédiatisation, et tout ce que cela peut aujourd'hui entraîner. Régulièrement, ils constatent et luttent contre les dégâts que cela engendre parmi les jeunes générations (mécanismes d'identification, valorisation et reproduction de comportements violents ou de transgressions.)

Fragilisé par l'abandon de toute politique publique plaçant les questions sportives de la société au cœur du bien commun, le mouvement sportif est plus préoccupé à chercher son avenir et son développement dans des financements à trouver dans le secteur privé, que dans l'affirmation d'un patrimoine culturel à mettre en valeur, voire à préserver. Sur ces aspects, les enseignant-e-s d'EPS ont donc une responsabilité culturelle singulière à assumer en proposant des pratiques qui peuvent irriguer le champ sportif « éducatif » (les pratiques mixtes par exemple). Le sport scolaire étant un vecteur particulièrement favorable. A l'inverse, les professeur-e-s d'EPS ont tout à gagner à être attentifs-ves aux pratiques sportives alternatives créées dans le mouvement sportif qui peuvent, sous réserve d'un traitement spécifique, enrichir les pratiques scolaires.

Quant au ministère chargé des sports, il annonce comme priorité la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive mais, en raison d'un budget insignifiant (0, 14%) il détourne les crédits du centre national du sport destiné à soutenir le sport pour toutes, au profit d'une politique des publics cibles.

Etre ambitieux sur les contenus de l'EPS

C'est en étant confronté-e à des objets d'étude qui ont une signification sociale, les APSA, et en cherchant à produire une performance scolaire seul-e ou avec d'autres, adaptée à son âge, que le-la jeune va se transformer. Ainsi, il-elle pourra, par exemple, développer son potentiel athlétique, son potentiel esthétique et artistique, reconstruire son équilibre, agir dans un but tactique et stratégique, agir avec adresse et habileté sur les objets, s'engager en toute sécurité en gérant les difficultés prévisibles ou non. C'est par le choix des techniques sportives et artistiques réellement visées que les élèves entreront dans la culture humaine des APSA.

Mais il n'y aura d'apprentissages stabilisés et durables que grâce à une réflexion sur l'action, grâce à l'acquisition de méthodes d'apprentissages qui permettent l'action consciente de soi sur soi et/ou sur les autres, qui permettent de penser son corps pour le maîtriser, qui peuvent se résumer dans « savoir s'entraîner » dans une (des) APSA de son choix.

L'apprentissage des APSA permet de vivre des expériences, de construire des rôles sociaux où l'émotion est le moteur d'activités où il faut performer, se mettre soi-même au défi d'une réalisation, se confronter et/ou se mettre au service des autres. Cela suppose de construire un regard raisonné et critique sur les faits et sur la culture environnante (en tant qu'acteur-trice, spectateur-trice, organisateur-trice, consommateur-trice...).

Ces objectifs (développement de pouvoirs d'agir par corps, de méthodes pour savoir s'entraîner, et une socialisation spécifique) dans le but d'accéder à la culture de manière lucide et critique, sont poursuivis à tous les niveaux de la scolarité, avec des dominantes suivant l'âge des élèves, leur niveau d'apprentissage ou les moments de l'apprentissage (début/fin de cycle) et au sein du sport scolaire.

Qu'est-ce que cela implique ?

Le nombre important de pratiques composant le patrimoine de culture physique sportive et artistique impose de faire des choix pour l'École.

Il faut entendre APSA au sens le plus large possible. En l'absence de travail scientifique actuellement disponible, seule est réaliste une approche professionnelle qui soit compréhensible et qui fasse sens au sein de la communauté éducative, à commencer parmi les enseignant-e-s d'EPS. Notre champ de référence est constitué de différents registres de cultures physiques, dont le large éventail appelle une mise en ordre afin que l'activité professionnelle puisse se développer dans des références communes et collectivement admises : les spécialités sportives codifiées par l'institution sportive, les activités sportives moins institutionnalisées ou plus informelles (courses sur route ou trail, activités de pleine nature...) ainsi que nombre de jeux traditionnels ; les pratiques artistiques corporelles : danses, mime, et arts du cirque ; mais aussi les pratiques visant le développement des grandes fonctions (cardio-respiratoire, puissance musculaire, souplesse...) ou des disciplines comme le yoga.

Cependant, l'École n'importe pas toutes les pratiques sociales ou toutes les œuvres culturelles. Les choix peuvent être guidés par l'âge, les conditions d'exercice dans l'école, les avancées didactiques... Ils doivent être régulièrement étudiés afin de qualifier ce patrimoine en constante évolution pour définir ce que l'École peut et doit retenir.

Pour sortir de l'impasse actuelle de la programmation imposée par l'Institution nous proposons d'identifier et retenir au maximum 10 groupes d'APSA, dans le cadre d'un travail véritablement collectif, pour déboucher sur un consensus provisoire et révisable. Pour cela, le SNEP demande la mise en place d'un Observatoire national, de composition pluraliste et variée.

Ces groupes d'APSA n'ont pas pour vocation de découper le temps scolaire de façon mécanique. Ils constituent simplement la concrétisation, pour l'école, d'une EPS diversifiée, à partir des grands registres culturels cités plus haut. En opérant des regroupements sur la base de certaines proximités dans la pratique (les sports collectifs, les activités athlétiques, les sports de raquette...) on permet également des choix d'équipes.

Il y a donc nécessité et urgence à repenser les programmes à partir d'une problématique renouvelée : le passage d'une EPS empirique multi activités à une EPS plus rationnelle fondée sur de nouvelles classifications, ne peut en aucun cas être édicté unilatéralement par des groupes d'experts qui décrètent des connaissances. Bien au contraire, de nouvelles connaissances rationnelles pour de nouveaux programmes nécessitent impérativement :

- Une liberté pédagogique de chaque enseignant-e et de chaque équipe EPS pour vérifier grandeur nature la validité de ces nouveaux contenus hypothèse disciplinaire par la réussite des élèves mais dans le cadre de programme nationaux.
- L'instauration institutionnelle de débats, d'échanges pluralistes, de confrontations et de controverses scientifiques incontournables ; ils constituent des points inaliénables de l'élaboration de nouvelles connaissances dans un domaine disciplinaire.

Cela nécessite d'engager un processus d'innovation qui porte à la fois sur les contenus de formation (ré initier une formation continue autogérée), sur les équipements sportifs, sur les dispositifs internes à l'école (possibilité de mettre en œuvre des formes d'organisation horaires et/ou de groupes ; généralisation de dispositifs d'option, de soutien, d'approfondissement) et sur les procédures d'évaluation avec une mise en débat collective et un partage d'expériences de celle-ci.

Changer le métier !

Les résultats de l'enquête Flash sont éclairants : les programmes et les certifications EPS dans le second degré ne sont pas partagés par les enseignant-e-s d'EPS et ne sont pas applicables en l'état. Le pilotage par la certification les empêche d'être réellement des concepteurs-trices de leur enseignement. Le SNEP-FSU doit permettre l'expression de ces dysfonctionnements. C'est l'instrumentalisation des compétences propres en tant qu'outil prescriptif de programmation pour le processus de certification qui est dénoncé plus que leur apparition dans les textes programmes.

Les demandes exprimées sont relativement précises : la profession souhaite être consultée et considérée comme détentrice d'une expertise liée à la mise en œuvre concrète (« le terrain »). Pour cela doit s'instaurer un débat pluraliste où des approches contradictoires pourront être défendues et prises en compte. A la prescription et à l'uniformisation doivent répondre des possibilités laissées localement pour adapter l'offre de formation aux conditions locales réelles : caractéristiques des élèves, conditions matérielles effectives.

En conséquence, le SNEP-FSU demande fermement qu'un débat de grande ampleur soit organisé, associant le plus grand nombre de collègues. Un processus nouveau d'élaboration des programmes en EPS doit voir le jour. Il doit s'appuyer sur un bilan sincère de la réalité de leur mise en œuvre actuelle.

Des mesures transitoires rapides doivent être prises pour mettre fin à des formes de souffrances professionnelles ressenties et pour retrouver un peu plus de confiance et de sérénité professionnelles.

Une toute première mesure significative serait d'abandonner la référence aux compétences propres dans les exigences d'évaluation (3 Apsa dans 3 CP différentes). Cela permettrait entre autre de mettre fin à des aberrations dans la formation.

Une seconde ouverture consisterait à annoncer la remise sur le métier des niveaux : redéfinition, nouvelle articulation, questionnement sur la corrélation niveau / temps de pratique.

Une troisième proposition serait de réaliser avec la profession un « choc de simplification » des référentiels de certification réclamé dans les réponses à notre enquête.

Mais cela suppose de la part de l'institution une posture renouvelée : considérer qu'il y a une richesse inexploitée dans les pratiques diverses et variées de nos collègues. Il s'agit donc d'opérer un changement radical de paradigme dans la gestion des ressources humaines !

Le SNEP-FSU propose une cohérence des revendications

Nous proposons une articulation entre les différentes dimensions qui influent sur le progrès de chaque élève, donc sa réussite en EPS et par voie de conséquence à l'école : les temps d'apprentissages ; les effectifs des groupes d'EPS ; les installations sportives nécessaires ; les contenus d'enseignements dans leur double dimension prescrits / réellement mis en œuvre.

La modélisation proposée induit une « spirale du changement » : l'amélioration des conditions d'enseignement / apprentissage dans une des dimensions influent sur les autres. Cela signifie qu'il n'y a pas d'entrée privilégiée, mais un ensemble de mandats pour le SNEP-FSU composant une cohérence revendicative, trouvant des réponses qui peuvent être successives et/ou simultanées :

- Un travail de remise à plat des programmes et certifications auquel la profession sera très largement associée et qui lui permettra d'élaborer collectivement des propositions alternatives. Le SNEP-FSU appelle la profession à s'inscrire sans attendre dans cette perspective et à démontrer par la pratique, que les programmes et certifications ne sont pas applicables tels quels.
- Augmentation du temps d'apprentissage : celle des horaires obligatoires - 2 séquences longues par semaine – s'inscrit dans cette logique. Le SNEP-FSU rappelle sa revendication d'étape de 4 heures d'EPS dans les collèges et 3 heures dans les lycées. La question du découpage horaire, avec différentes possibilités, s'inscrit dans ce cadre. Faute d'installations sportives de proximité, l'exigence d'une compensation horaire pour rendre effectif l'horaire obligatoire doit être porté par le SNEP-FSU.
- Dans un souci d'équité par rapport aux voix générales et technologiques, le SNEP-FSU demande l'extension des voies diversifiées d'approfondissement et la création de filières métiers du sport dans la voie professionnelle
- Diminution des effectifs : cela peut être celui global des classes, mais aussi la possibilité de constituer des groupes allégés en EPS (plus d'enseignant-e-s que de classes).
- Amélioration du temps et de la qualité des apprentissages grâce à des installations sportives en nombre suffisant, fonctionnelles et diversifiées : intramuros ou à proximité immédiate, disponibles sur toute l'amplitude horaire scolaire et de l'AS et répondant aux propositions des référentiels équipements du SNEP FSU. L'éducation nationale ne s'est jamais investie dans l'indispensable cohérence entre évolution des programmes et installations sportives nécessaires à leur application dans les meilleures conditions possibles. La nature, la fonctionnalité, la diversité, la localisation des équipements sont déterminants pour la qualité des apprentissages et des progrès des jeunes tout au long de leur scolarité et de leur pratique volontaire, dans leurs loisirs au sein d'un club et/ou à l'association sportive scolaire :
 - La conception des espaces a une incidence directe sur la durée d'activité (repères, tracés, multiplication des terrains et aires de pratiques, etc.).
 - La nature et la qualité des surfaces d'appuis (pistes, tapis, revêtements, tatamis, etc.).
 - La qualité des équipements a une incidence forte sur la motivation, le rapport à l'EPS, l'estime de soi et sur les représentations des jeunes qui ne se retrouvent pas toujours dans des espaces dont la conception est déconnectée de celle des équipements des activités sportives socialement constituées.

Plus que jamais, notamment avec la confiscation d'installations sportives que génère la réforme des rythmes, la localisation a son importance : partout, des équipements intra-muros sont nécessaires.

Sous l'impulsion du SNEP-FSU, le MEN a édité un guide d'accès aux équipements sur lequel nous devons nous appuyer pour la reconnaissance des besoins et exigences pour l'EPS et le sport scolaire. Ces préconisations doivent être prises en compte pour le cadre réglementaire (2/3 des cours effectués sous installations couvertes). Elles devraient permettre un plan de rattrapage de construction d'installations sportives adaptées aux conditions particulières de l'outre mer. Les référentiels équipements du SNEP-FSU sont également à faire valoir en particulier auprès des CG et des CR.

- Pour un sport accessible à tous, le SNEP-FSU demande la reconstruction d'un réseau de service public au plus proche des citoyens et des établissements publics régionaux et nationaux travaillant en synergie sur la mission de formation des athlètes et cadres sportifs.

Après la confirmation du forfait de 3h dans le service de tous les enseignants d'EPS, le SNEP-FSU renouvelle sa demande que soient dégagés les moyens humains (coordonnateur-trice de district, cadre UNSS), financiers (subvention d'état, possibilité de retour à la licence individuelle, prise en compte de la ruralité, transport) et matériels (temps libéré dans l'emploi du temps des élèves- mercredi après-midi, pause méridienne, après les cours). Il réaffirme son exigence d'affectation de tous les cadres à l'éducation nationale et leur placement auprès de l'UNSS. Il renouvelle ses exigences et ses propositions pour des statuts consolidant et améliorant l'efficacité et le fonctionnement démocratique de l'UNSS. Le SNEP-FSU décide d'approfondir analyse et réflexion sur le sport scolaire en lycée et LP qui rencontre des difficultés qu'il est indispensable d'affronter et de dépasser, pour faire respecter et vivre le droit de tous-toutes les lycéen-ne-s à la pratique volontaire dans le cadre de l'AS et de l'UNSS.

Résultats du vote :

180 votants

Pour : 173 (96,11%)

Contre : 0

Abstentions : 7 (3,89%)

Refus de Vote : 0